

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 4 juillet 2016
à 20 h en mairie

Convocation du 29 juin 2016

Etaient présents : CHEVALIER Jean-Louis, CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, RENAUD Sabine, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Etaient absents : NOVO Riccardo, ROINNE Bruno (Procuration à C. CHRETIEN), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à R. BLANC).

En préambule à cette séance du conseil municipal, M. le Maire présente Mme Tiphaine LAVIGNE qui a été recrutée par la commune de Névaiche, pour 3 ans depuis aujourd'hui, pour assurer l'animation Natura 2000. M. le Maire précise que ce poste est entièrement financé par l'Etat et l'Europe.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M. Frédéric CASANOVA, Conseiller municipal qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 20 h 15.

I – TRAVAUX

I-1 – Camping – construction barbecue

Monsieur le Maire demande à M. ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX rappelle que des bornes électriques ont été installées cette année sur le camping de la Lame, ainsi que des arbres.

Il précise qu'en partenariat avec l'association pour la réglementation du camping, il est prévu l'édification d'un barbecue. La proposition du CPIE s'établit à 3.860 €. L'association se propose de participer à hauteur de 2.500 €.

M. le Maire précise que nous avons obtenu de l'Office national des forêts l'autorisation de réaliser ce barbecue à condition qu'il soit couvert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve la proposition du CPIE et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette proposition,
- Remercie vivement l'association de réglementation du camping pour sa participation, et autorise M. le Maire à encaisser la somme de 2.500 €.

I-2 – Fauchage des communaux – Roubion

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire chaque année de procéder au fauchage du parking des navettes sous le lotissement du Roubion.

Il propose cette année de confier cette tâche à M. DARMAS qui en contrepartie serait autorisé à mettre en valeur les terrains communaux de la réserve foncière.

M. BLANC demande que le conseil soit prudent en matière de mise à disposition de terrains afin que nous ne perdions pas la jouissance de ceux-ci, ces terrains pouvant être définitivement classés en terrains agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve cette proposition et demande à M. le Maire de confier cette mission à M. DARMAS pour les 5 années à venir soit jusqu'à l'été 2020.

I-3 – Mise aux normes salle polyvalente – subventions supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2015.

Monsieur le Maire précise que nos conseillers départementaux (M. FROMM et Mme POYAU) ont obtenu une subvention supplémentaire pour la mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente ce qui porte la participation du conseil départemental à 26.846 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Approuve la participation du conseil départemental qui s'élève à 26.846 € et remercie nos conseillers départementaux pour leur action.

I-4 – Station d'épuration – point sur les travaux

Monsieur le Maire demande à M. ROUX de faire le point sur les travaux de la station d'épuration.

M. ROUX explique le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration qui associe l'ancienne et la nouvelle station. Il indique que cet équipement est

entré en fonction depuis jeudi dernier et que c'est une station « dernier cri ». Le traitement final est particulièrement satisfaisant.

II – VIE COMMUNALE

II-1 – Frais de mission adjoint communes forestières

Monsieur ROUX, étant concerné par cette délibération, se retire et ne participe pas à celle-ci.

M. le Maire précise que M. ROUX s'est rendu à GAP pour l'assemblée générale des communes forestières et indique qu'il est nécessaire de procéder au remboursement des frais de déplacements de M. ROUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Autorise M. le Maire à mandater les frais de déplacements de M. ROUX selon barème en vigueur.

II-2 – Camping – Ajustement fond de caisse

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2012.

Il indique que le fond de caisse de 150 € à répartir entre les deux agents du camping est insuffisant compte tenu des besoins en terme de monnaie à rendre et du nombre important de clients durant la saison. Il propose de porter ce fond de caisse à 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Autorise M. le Maire à porter le fond de caisse de la régie du camping à 200 €.

II-3 – Crèche Clarée – Point de situation

M. le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN rappelle le besoin sur la vallée de la Clarée de créer une crèche.

M. LE MEN et Mme CARRARA, porteur du projet en association avec l'association « les enfants de la Clarée » ont monté un dossier qui sera présenté à la Communauté de Communes du Briançonnais.

II-4 – Recensement population – recrutement agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2011 et informe le Conseil Municipal que le prochain recensement INSEE de la population se déroulera entre le 19 janvier 2017 et le 18 février 2017.

Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera prochainement le délégué INSEE afin de connaître les modalités d'organisation de ce recensement. Il indique d'ores et déjà qu'il y a lieu de prévoir le recrutement d'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- désigne Monsieur le Maire en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2017 et Mme MONNET Patricia en qualité de coordonnateur suppléant,
- autorise Monsieur le Maire à lancer un appel à candidatures et à recruter un agent contractuel pour effectuer le recensement de la population pour la période du 19 janvier 2017 et le 18 février 2017, cet agent étant recruté sur la grille indiciaire des adjoints administratifs 2° classe,
- autorise Monsieur le Maire à anticiper ce recrutement en cas de nécessité pour la mise en place de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes.

II-5 – Fête de Plampinet – Groupe folklorique

Monsieur le Maire précise que la fête de Plampinet aura lieu le 23 juillet 2016 et que nous avons été sollicités pour prendre en charge les frais inhérents à la venue d'un groupe folklorique.

M. le Maire précise que le coût pour la venue de ce groupe folklorique sera de l'ordre de 550 € maximum pour 3 heures de spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Autorise M. le Maire à mandater le coût de ce groupe folklorique dans la limite maximum de 550 €.

III – FONCIER

III-1 – Bail Villion – parking Laval

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 1997 et le bail du 8 janvier 1999 signé entre la commune et les consorts VILLION.

M. le Maire précise que le bail est arrivé à son terme le 31 décembre 2013 et propose de le renouveler. Il indique qu'il a rencontré Mme RAPIN Chantal née VILLION à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Fixe le prix de location annuel à 150 €, et autorise M. le Maire à mandater cette somme à Mme RAPIN.
- Autorise M. le Maire à faire établir l'acte de vente auprès de Me AUDIFFRED et à mandater les frais inhérents à cet acte.

III-2 – Achat terrain SAFER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAFER a proposé à la commune la vente de 4 parcelles de terrains : H 1090, H 1100, H 1126 et D 1591, cette dernière parcelle étant située dans le camping des Ponceaux. Le prix d'acquisition de ces parcelles s'élève à 1.070 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour :

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer la vente et à mandater les sommes correspondantes.

La séance se termine à 21 h 10.